

5 janvier 2017

Réponse du Conseil administratif à la motion du 13 septembre 2016 de MM. Stéphane Guex et Pierre Gauthier: «Abattage de Plainpalais, transparence absolue».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que beaucoup de voix s’élèvent dans la population genevoise pour savoir qui a pris la décision de l’abattage en urgence de 11 arbres, dans la nuit du vendredi 9 au samedi 10 septembre (voire 18 arbres selon des sources);
- que l’on est en droit de se demander:
 - le nom de l’entreprise mandatée pour l’expertise des arbres
 - si cette entreprise est indépendante de tout conflit d’intérêts
 - qui l’a mandatée
 - s’il y a eu une contre-expertise
 - s’il a été procédé à une tomographie
 - quand a été faite l’expertise, avant ou après la chute de l’arbre du 8 septembre
 - quelle était la nature des tests, des tests de résistance et quels étaient les critères
 - quels étaient les critères évoqués pour l’abattage de ces arbres précisément
 - si tous les arbres de la plaine ont été testés
 - si le rapport d’expertise est consultable
 - s’il est exact que le hêtre blanc/grisard, le plus grand abattu, se soit révélé être parfaitement sain après abattage et si c’est cela qui a justifié la pose d’une plaque sur sa souche pour la cacher
 - pour quel motif un état sanitaire des arbres demandé par le comité référendaire le 24 août 2016, soit quinze jours avant, a été refusé,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de livrer en urgence les résultats des expertises qui ont mené à l’abattage de tous ces arbres;
- d’apporter des réponses claires à la population genevoise AVANT les votations du 27 novembre 2016 concernant la proposition PR-994.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif est en mesure d'apporter les éléments de réponse suivants.

Tout d'abord, nous souhaitons préciser que toutes les actions entreprises par le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) suite à la chute d'un marronnier en date du 8 septembre 2016 l'ont été dans le but d'assurer la sécurité des usagers et usagères de la plaine de Plainpalais. Il est de la responsabilité de la Ville de Genève de garantir la sécurité sur son domaine public.

En juillet 2016, le SEVE a constaté le dépérissement de nombreux arbres situés sur le périmètre de la plaine de Plainpalais. La sécheresse exceptionnelle de l'année précédente a certainement accéléré ce processus. Le SEVE a alors mandaté un spécialiste externe, l'entreprise Les artisans de l'arbre Sàrl, pour analyser tous les arbres de la plaine, à l'exception des arbres récemment plantés, soit 168 arbres, afin de connaître l'état sanitaire de chacun d'eux.

En août 2016, l'entreprise Les artisans de l'arbre Sàrl a initié l'expertise en appliquant la méthode du diagnostique intégré de l'arbre (DIA), protocole standardisé utilisé en Europe.

Le 8 septembre 2016, vers 15 h, un marronnier de plus de 10 mètres s'est déraciné et s'est couché sur l'allée au sud de la plaine. Il s'avère que, mis à part une racine saine, les autres racines de cet arbre étaient pourries. Heureusement, aucun blessé n'a été à déplorer.

Le 9 septembre 2016, l'entreprise en charge de l'expertise a indiqué au SEVE les 11 arbres qu'elle recommandait de supprimer «dès que possible», sur la base de ses premières observations.

Le 18 octobre 2016, les résultats de l'expertise ainsi que le déroulement des événements ci-dessus ont été présentés par M. Pagani et des représentants du SEVE et du Service d'incendie et de secours (SIS) lors de l'audition devant la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Il est précisé que le maire de la Ville de Genève, M. Guillaume Barazzone, était absent de Genève les jours des travaux des 27 et 28 octobre 2016, raison pour laquelle il n'était pas sur place.

De manière générale, le Conseil administratif ne se rend pas systématiquement sur place lors de travaux techniques.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Guillaume Barazzone